



■ **QU'EST-CE QUE C'EST ?**

LCL Avertis est un service qui vous permet de recevoir par SMS la situation de votre compte bancaire.

■ **POURQUOI SOUSCRIRE ?**

- Vous êtes tenu informé de manière régulière ou alerté de façon ponctuelle sur la situation de votre compte et de vos écritures.
- Vous pouvez ainsi gérer votre compte dans les meilleurs délais.

■ **COMMENT ÇA MARCHE ?**

- Vous pouvez souscrire auprès de votre conseiller ou sur LCL.fr/e.LCL.fr en lui indiquant le numéro de téléphone sur lequel vous souhaitez être informé.
- **Vous avez le choix entre 2 formules non cumulables : « Relevé de Compte » ou « Alerte compte ».**
- **Avec la formule « Relevé de Compte »,** vous recevez régulièrement le solde de votre compte et les dernières opérations réalisées.
 - Vous choisissez le jour de la semaine, la fréquence et l'heure de réception du SMS.
 - Vous recevez également un SMS lorsque votre carte bancaire arrive à échéance ou lorsque votre chéquier est disponible à votre agence.
- **Avec la formule « Alerte compte »,** vous recevez ponctuellement une alerte SMS en fonction des informations dont vous souhaitez disposer :
 - Si votre solde dépasse le seuil que vous avez fixé,
 - Si votre compte enregistre une opération correspondant à un montant que vous avez défini au préalable.
 - Vous choisissez le montant des seuils déclenchant un message ainsi que l'heure de réception.
- Le tarif LCL Avertis dépend de la formule choisie et est prélevé mensuellement.

**VOS QUESTIONS,
NOS RÉPONSES**

Que faire si je change de numéro de téléphone?

Informez rapidement votre conseiller LCL.

Ai-je le droit de changer d'avis ?

Outre le délai légal de 14 jours calendaires révolus dont vous disposez pour revenir sur votre engagement sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités en cas de vente à distance ou suite à un démarchage, vous avez 30 jours à compter de la date de signature de votre contrat pour changer d'avis et ce, sans justificatif, dans le cadre du Contrat de Reconnaissance LCL.

